




**Politique 2017-01**  
**Politique de location de salle communautaire**  
**Édifice municipal de Rogersville**

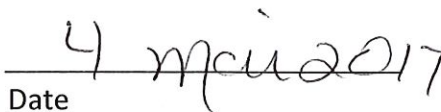
*Le prix de location de salle est déterminé par le conseil municipal selon le tableau suivant. Le conseil municipal ainsi que le personnel du village de Rogersville se réserve le droit de modifier ces prix à tout moment.*

	<b>SALLE COMMUNAUTAIRE</b>
<b>OSBL local</b>	Gratuit
<b>Organismes autres</b>	50\$/ demie journée (4 heures ou moins) 100\$/ pleine journée

- Les organismes à but non lucratif de la grande région de Rogersville peuvent utiliser la salle gratuitement quand celle-ci est libre.
- Les organismes à but non lucratif de l'extérieur de la grande région de Rogersville peuvent utiliser la salle aux frais dictés dans le tableau ci-haut.
- Aucune organismes privés ou individus sont permis de louer la salle pour la vente de produits ou services. De plus, aucune fête personnelle (ex. danses, anniversaires, «baby shower», etc.) ne sera permise dans la salle communautaire.

Approuvé le jeudi 4 mai 2017

  
Pierrette Robichaud, Maire

  
Date

  
Angèle McCaie, Directrice générale

  
Date